



Les avocat.e.s doivent pouvoir défendre les étrangers à Mayotte

L'ADDE et le SAF expriment leur très grande inquiétude devant la situation rencontrée par Maître Marjane GHAEM, avocate au barreau de Mayotte, qui est aujourd'hui menacée de mort et de viol, pour la raison que certains n'apprécient pas qu'elle exerce sa profession en soutien des étranger.e.s à Mayotte.

Dans ce département où les droits fondamentaux des étrangers sont quotidiennement mis à rude épreuve, notre consœur mène, depuis plusieurs années le travail important – et auquel l'ADDE et le SAF ont toujours porté une grande attention – pour assister les étrangers, dans leur accès à leurs droits au séjour, à la nationalité française, à la scolarisation et à des conditions dignes d'existence, mais aussi dans le cadre des privations de liberté, des mesures d'éloignement et des opérations illégales de « décasage » et d'expulsion dont ils font l'objet.

Nous saluons les combats ainsi menés par Maître GHAEM et lui apportons notre plus vif soutien et nos chaleureux encouragements pour ceux de demain.

Nous rappelons que les étrangers figurent parmi les justiciables les plus vulnérables et que les avocats qui les assistent remplissent une mission indispensable au respect des droits fondamentaux dans une démocratie.

Les intimidations dont notre consœur est la cible ne poursuivent qu'un seul but : intimider les avocats de Mayotte et les pousser à s'écarter de leurs principes déontologiques, et, en particulier, celui de défendre le droit, pour tous et toutes, d'être assisté.

Devant cette pression grave et inacceptable exercée sur notre consœur et sur l'ensemble de la profession, l'ADDE et le SAF réclament que le ministère public engage les poursuites propres à faire cesser cette situation inacceptable.